



CertEurope partenaire SAGE Do you CertEnglish?

Le 19 mai dernier, CertEurope participait pour la première fois à Sage Expo. L'occasion d'officialiser ce nouveau partenariat, de présenter aux distributeurs SAGE qui souhaitent compléter leur offre par des solutions de dématérialisation avec les services proposés par le Tiers de Confiance et d'annoncer la compatibilité de ses certificats électroniques avec les outils de paiement SAGE. Les entreprises pourront ainsi signer électroniquement leurs virements bancaires conformément à la nouvelle norme EBICS.



Le Tribunal administratif de Toulouse: Les documents signés manuscritement puis scannés ne constituent pas des originaux électroniques

Dans une ordonnance de référés du 9 mars 2011, le tribunal administratif de Toulouse a considéré que les fichiers « zip », par lesquels un candidat transmet sa candidature et son offre, « ne peuvent être assimilés aux documents en nombre variable qu'ils peuvent contenir ». Le CNRS avait lancé un appel d'offres pour la réalisation de prestations de services d'assistance et de conseil informatique pour la gestion de projet. La société MC2I s'était portée candidate et avait renvoyé sa réponse dématérialisée, comme le prévoit le code des marchés publics. Elle avait scanné les documents formant sa candidature et son offre, lesquels étaient revêtus de la signature manuscrite du directeur général adjoint. Ces copies d'originaux avaient été introduites dans un fichier compressé au format zip signé électroniquement. Aussi, la candidature a été rejetée au motif que les pièces, dont l'acte d'engagement, n'avaient pas été signées électroniquement.

[Lire l'ordonnance de référés](#)

A l'occasion de ses 10 ans, CertEurope avait fait évoluer son image en se dotant d'un nouveau site. Lancé en septembre 2010, il avait été construit de façon à permettre une navigation fluide et un accès rapide à l'information. Pour répondre à une demande internationale croissante CertEurope présente aujourd'hui la version anglaise de ce site, avec, toujours, la volonté de faciliter la navigation, qu'il s'agisse d'une personne peu familière avec la dématérialisation ou d'un habitué des solutions. Ce développement vient réaffirmer les valeurs d'engagement et de confiance de CertEurope et confirme sa position de leader sur son territoire naturel, celui la dématérialisation. La version uk du site est accessible à l'adresse www.uk.certeurope.fr

CertEurope annonce la polyvalence de ses Autorités de Certifications et permet la génération de deux certificats sur le même support (RGS et PRIS v1)

Cette annonce stratégique s'inscrit dans le cadre de l'évolution de la réglementation en matière de référencement des certificats électroniques et se traduit par la cohabitation de deux référentiels : RGS et PRIS v1. C'est donc pour permettre à ses clients de ne pas être gênés par cette mesure, que CertEurope a très rapidement fait évoluer son offre pour s'aligner sur les nouveaux standards législatifs, technologiques et réglementaires. Le double certificat permet notamment de garantir l'interopérabilité avec les plateformes de télé procédures, les services privés et les plateformes bancaires dans le cadre d'EBICS. Concrètement, CertEurope est donc en mesure de proposer différentes clés ou cartes à puce munies de certificats conformes aux deux référentiels. Un double certificat est intégré dans le support cryptographique afin de faciliter l'utilisation quotidienne et d'accompagner au mieux les utilisateurs durant cette période de transition (cohabitation des deux référentiels de mai 2011 à mai 2013).

[Lire le communiqué](#)

CertEurope dote son service d'horodatage d'infrastructures encore plus performantes

CertEurope a mis en place des nouvelles dispositions qui vont lui permettre de proposer à ses clients un service d'horodatage encore plus perfectionné. Parmi celles-ci, un fonctionnement en mode "haute disponibilité", la mise en place d'une nouvelle architecture, modulaire et évolutive, qui permet d'augmenter les capacités de traitement. Les serveurs qui gèrent la génération des jetons d'horodatage ont eux été redimensionnés de façon à supporter des charges plus importantes. Enfin, les clients pourront envoyer des requêtes au format défini par la RFC 3161. Respectant les exigences du RGS, le service est aujourd'hui aussi reconnu pour sa facilité d'intégration dans les applications clientes.

[En savoir plus sur CertiDate, le service d'horodatage opéré par CertEurope](#)

Visitez notre site www.certeurope.fr

Vous recevez cet e-mail d'information car vous êtes un partenaire privilégié de la société CertEurope. Pour nous contacter, [cliquez ici](#). Conformément à la loi du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit de consultation, rectification ou suppression des informations vous concernant, sur simple demande à CertEurope, Correspondant informatique et Libertés, 34-36 rue de la Folie Regnault, 75011 Paris.